



Diagnostic dissimulé préjudice et responsabilité

Par **loperet**, le **24/04/2011** à **16:41**

Bonjour,

A l'adolescence (17 ans) j'ai été hospitalisé(2 mois et demi) et suivi 2 années en psychiatrie et on ne m'a pas révélé le diagnostic de ma maladie.

En 2000 après un mal être intense mon médecin traitant m'a rapidement orienté vers un psychiatre de la ville. A ma demande en 2001 l'hôpital a transmis l'intégralité du dossier médical à mon psychiatre. Lors du renouvellement de l' aah en 2008 mon psychiatre a clairement insiqué que ma "[s]schizophrénie été acquise depuis l'adolescence[/s]". Résultat je suis passé à côté de mes droits à l'aah pendant plus de 10 annéss car je remplissais les condition d'autre part, j'ai été handicapé dans mes études et je n'ai jamais travaillé en raison de cette maladie invalidante.

Quels sont mes droits?

D'avance merci pour vos réponse.

Par **mimi493**, le **24/04/2011** à **17:22**

Il faudrait prouver qu'on ne vous l'a pas dit. Il est aussi possible que vos parents s'y soient opposés (vous étiez mineur)

De plus, rien ne dit qu'à l'époque, les médecins aient fait ce diag, votre psy actuel peut le déduire aujourd'hui sans que ça ait été possible à l'adolescence (l'adolescence est une

période trouble où il est difficile de faire des diag psy)

Bref, il faudra trouver des experts médicaux qui attesteront qu'à l'époque, les médecins
- savaient
- qu'ils devaient vous le dire.

Ce n'est pas gagné et donc commencez par prendre un avocat performant (pas facile avec l'aide juridictionnelle, parce qu'une telle procédure demande beaucoup de travail et l'avocat n'en sera pas payé par l'aide juridictionnelle)

Par Ioperet, le 24/04/2011 à 18:31

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je pense que comme le suivi a duré jusqu'à mes 19 ans les médecins auraient dû m'informer sur mon état de santé qui a évolué au cours des années. Ils n'ont même pas transmis de compte rendu d'hospitalisation à mon médecin traitant.

Pars plusieurs indices durant mon enfance pouvaient laisser penser à une entrée dans la schizophrénie depuis mon adolescence. En effet, à 13 ans je me suis intoxiqué avec des neuroleptiques. Puis à 16 ans j'ai été hospitalisé dans un hôpital public où on m'a diagnostiqué dépressif et des troubles de la personnalité. Puis à mes 17 ans on m'a hospitalisé en psychiatrie. A l'en 2000 soit à mes 30 ans plusieurs experts ont souligné chez moi une schizophrénie paranoïde.

J'estime que l'hôpital psychiatrique savait qu'il y avait chez moi des signes suspects de schizophrénie néanmoins, sans citer la maladie sur le certificat médical cotorep il aurait pu avec des termes médicaux "moins percutants" me faire bénéficier de l'ahh à l'époque du diagnostic.

Mon avocat me dit qu'il me faut un avis plus affirmatif que "[s]schizophrénie acquise depuis l'adolescence"/[s], moi je lui ai répondu auprès de qui trouverai-je un avis plus affirmatif que celui-ci rédigé par un psychiatre en possession de mon dossier médical.